

Extrait des délibérations

à la Commission permanente

N° CP-2025-4-7-1

Séance du jeudi 22 mai 2025

CONVENTIONS DE MISE A DISPOSITION DES OUVRAGES ET INFRASTRUCTURES ROUTIÈRES CONTRIBUANT A LA PRÉVENTION DES INONDATIONS - SYSTÈMES D'ENDIGUEMENT DU HAUT-RHIN

Présidence de : M. BIERRY Frédéric

PRESENTS :

BEHA Nicole, BELTZUNG Maxime, BEY Françoise, BIHL Pierre, BOHN Patricia, BUFFA Jean-Claude, CLAUSS Robin, DA SILVA ADRIANO Valérie, DEBES Vincent, DELATTRE Cécile, DILIGENT Danielle, DOLLINGER Isabelle, DREXLER Sabine, DREYFUS Elisabeth, ELMLINGER Carole, ERBS André, ESCHLIMANN Michèle, FREMONT Damien, FUCHS Bruno, GRAEF-ECKERT Catherine, HECTOR-BUTZ Isabelle, HEINTZ Paul, HELDERLE Emilie, HEMEDINGER Yves, HOERLE Jean-Louis, HOULNE Monique, ISSELE Christelle, JANDER Nicolas, JEANPERT Chantal, KAMMERER Joseph, KLEITZ Francis, KLINKERT Brigitte, KOBRYN Florian, KOCHERT Stéphanie, KRIEGER Laurent, LARONZE Fleur, LEHMANN Marie-Paule, LORENTZ Michel, LUTENBACHER Annick, MARAJO-GUTHMULLER Nathalie, MARTIN Monique, MATT Nicolas, MEYER Philippe, MILLION Lara, MULLER Lucien, OEHLER Serge, PAGLIARULO Karine, PFEIFFER Pascale, QUINTALLET Ludivine, RAPP Catherine, REYMANN Anne, SCHILDKNECHT Jean-Luc, SCHMIDIGER Pascale, SCHULTZ Denis, SENE Marc, SITZENSTUHL Charles, STRAUMANN Eric, SUBLON Yves, VALLAT Marie-France, VETTER Jean-Philippe, VOGT Pierre, VOGT Victor, WOLF Etienne, WOLFHUGEL Christiane, ZAEGEL Sébastien, ZELLER Fabienne, ZELLER Thomas

EXCUSES AVEC PROCURATION :

COUCHOT Alain donne procuration à RAPP Catherine
DIETRICH Martine donne procuration à HEMEDINGER Yves
GREIGERT Catherine donne procuration à BIHL Pierre
HAGENBACH Vincent donne procuration à ZELLER Fabienne
JENN Fatima donne procuration à MARTIN Monique
KALTENBACH Nathalie donne procuration à CLAUSS Robin
MAURER Jean-Philippe donne procuration à PFEIFFER Pascale
MUNCK Marc donne procuration à BOHN Patricia
SCHELLENBERGER Raphaël donne procuration à LUTENBACHER Annick

EXCUSEE :

TENENBAUM Anne

ABSENTS :

ADRIAN Daniel, MULLER-BRONN Laurence

La Commission permanente du Conseil de la Collectivité européenne d'Alsace,

- VU l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences de la Commission permanente,
- VU le Code de l'Environnement et notamment son article L566-12-1 (II),
- VU la délibération du Conseil de la Collectivité européenne d'Alsace n°CD-2021-6-0-4 du 1er juillet 2021 relative aux délégations de compétences du Conseil de la Collectivité européenne d'Alsace à la Commission permanente,
- VU l'avis de la Commission territoriale Centre Alsace et de l'équité territoriale du 5 mai 2025,
- VU l'avis de la Commission territoriale de la Région de Colmar du 5 mai 2025,
- VU l'avis de la Commission territoriale de l'agglomération mulhousienne du 6 mai 2025,
- VU l'avis de la Commission territoriale Sud Alsace, Saint-Louis, Sundgau, Thur-Doller du 5 mai 2025,
- VU le rapport du Président de la Collectivité européenne d'Alsace,

APRES EN AVOIR DELIBERE

- Décide de la mise à disposition des ouvrages et infrastructures routières propriétés de la Collectivité européenne d'Alsace, identifiés au sein des conventions jointes en annexe à la présente délibération, au profit des Syndicats mixtes mentionnés ci-dessous pour leur usage de contribution à la prévention contre les inondations ;
- Approuve les conventions de mise à disposition des ouvrages et infrastructures contribuant à la prévention des inondations et des submersions, jointes en annexe à la présente délibération, à conclure avec le Syndicat Mixte de la Fecht Amont, le Syndicat Mixte de la Fecht Aval et Weiss, le Syndicat Mixte de l'Ill, le Syndicat Mixte de la Lauch, le Syndicat Mixte des cours d'eau du Sundgau Oriental et le Syndicat Mixte de la Thur Aval ;

- Autorise le Président de la Collectivité européenne d'Alsace à signer ces conventions et, le cas échéant, à procéder aux modifications mineures qui s'avèreraient nécessaires.

.

Adopté à l'unanimité

0 voix contre

0 abstention

5 non-participations au vote

Monique MARTIN et Martine DIETRICH, membres du bureau au sein du Syndicat mixte de la Fecht Amont

Pierre BIHL et Martine DIETRICH, membres du bureau au sein Syndicat mixte de la Fecht Aval et Weiss

Pierre VOGT et Joseph KAMMERER, membres du bureau au sein du Syndicat mixte de la Thur aval